



**COLLECTIF RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
DU BAS-SAINT-LAURENT**

Rapport annuel 2024-2025

Entente sectorielle de développement pour la lutte contre les espèces envahissantes au Bas-Saint-Laurent 2023-2026

**Collectif régional de développement
du Bas-Saint-Laurent**

Juin 2025

Rédaction :

Océane Perillous, M.Sc. Biol., agente de développement aux ressources naturelles – Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent

Révision :

Mélissa Fillion, adjointe de direction – Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent

Table des matières

	Pages
1. Liste des figures	3
2. Liste des acronymes	3
3. Mise en contexte générale	4
4. Le Plan d'action régional de lutte aux espèces envahissantes	4
5. Implication des partenaires	7
6. Lutte aux berces	8
6.1 Organisme de bassins versants Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup	8
6.2 Organisme de bassin versant du fleuve St-Jean	9
6.3 Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche	10
6.4 Organisme de bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent	11
7. Lutte au roseau commun	12
7.1 Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire	12
8. Fonds de lutte aux espèces envahissantes	14
8.1 Campagne de communication sur les espèces envahissantes	14
8.1.1 Plan de communication	14
8.1.2 Campagne radio et réseaux sociaux	14
8.1.3 Image de marque	15
8.1.4 Rédaction des outils en langage clair et simple	15
8.1.5 Design graphique des outils	16
8.1.6 Campagne radio	16
8.2 Veille d'espèces envahissantes	16
8.2.1 Cartographie de la présence de l'herbe à poux le long des axes routiers secondaires de la MRC des Basques	16
8.3 Consolidation du réseau de stations de lavage au BSL	17
8.3.1 Portrait régional et identification d'emplacements stratégiques de stations de lavage et de guérites au BSL	17
8.4 Contrôle des espèces envahissantes	18
8.4.1 Lutte berce sphondyle Réserve nationale de faune de la Baie-de-L'Isle-Verte	18
9. Indicateurs et cibles	20

1. LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Carte de localisation des sites connus envahis par la berce du Caucase ©OBAKIR8	
Figure 2 - Carte de localisation des sites connus envahis de berce du Caucase©OBVFSJ	9
Figure 3 - Carte de localisation des sites connus envahis de berce sphondyle dans la vallée de la Matapédia ©OBVMR	10
Figure 4 - Occurrences et colonies de berces du Caucase et sphondyle au nord-est du Bas-Saint-Laurent – 2024	12
Figure 5 - Dispositif de contrôle du roseau commun installé à l'Anse des Riou en 2024	13
Figure 6 - Image de marque de l'ESDEE	15
Figure 7 - Carte des zones potentielles d'implantation de stations de lavage au Bas-Saint-Laurent.....	18
Figure 8 - Bâchage de la colonie de berce sphondyle dans la RNFBIV - mai 2024	19

2. LISTE DES ACRONYMES

BSL : Bas-Saint-Laurent
EAE : Espèces aquatiques envahissantes
ESDEE : Entente sectorielle de développement pour la lutte contre les espèces envahissantes
FFQ : Fondation de la faune du Québec
MAPAQ : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MELCCFP : ministère de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MRC : Municipalités régionales de comté
OBV : Organisme de bassin versant
OBAKIR : Organisme de bassins versants Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup
OBVFSJ : Organisme de bassin versant du fleuve St-Jean
OBVMR : Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche
OBVNEBSL : Organisme de bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent
RNFBIV : Réserve nationale de la faune de la Baie-de-L'Isle-Verte
SCF : Service canadien de la faune
SEPAQ : Société des établissements de plein air du Québec
ZIPSE : Zone d'intervention prioritaire du Sud-de-l'Estuaire

3. MISE EN CONTEXTE GÉNÉRALE

L'augmentation du nombre et de la diversité d'espèces envahissantes, dont la plupart sont exotiques, soulève des préoccupations de plus en plus importantes au Bas-Saint-Laurent. Les conséquences de la présence de ces espèces aux plans environnemental, social et économique demandent des actions communes et coordonnées régionalement. C'est pourquoi il a été proposé que la région se dote d'un plan d'action de lutte aux espèces envahissantes et que son application soit financée par l'entremise d'une entente sectorielle. L'Entente sectorielle de développement pour la lutte contre les espèces envahissantes du Bas-Saint-Laurent 2023-2026 permettra la mise en place d'un plan d'action pour la région incluant, entre autres, des actions de lutte, de prévention, de sensibilisation, d'acquisition de connaissances et de caractérisation de l'expansion de ces espèces dans la région.

Sans être restrictive, l'ESDEE vise les espèces suivantes :

- la berce du Caucase et la berce sphondyle
- le roseau commun
- la moule zébrée
- le myriophylle à épis
- l'herbe à poux
- l'agrile du frêne
- la renouée du Japon



Les objectifs généraux de cette entente sont les suivants :

- Poursuivre les actions de lutte et de contrôle de la berce du Caucase et de la berce sphondyle.
- Mettre en œuvre des projets qui répondent à des enjeux communs de lutte aux espèces envahissantes dans la région.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action de lutte aux espèces envahissantes au Bas-Saint-Laurent en concertation avec les partenaires de l'entente.

- Améliorer les connaissances sur la présence et la répartition de ces espèces.
- Susciter la mobilisation des acteurs du milieu dans une dynamique d'engagement et d'action pour la protection des milieux naturels de la région.
- Réduire les impacts écologiques, sociaux et économiques de la présence de ces espèces dans la région.
- Sensibiliser et mobiliser les partenaires pour le contrôle de l'herbe à poux.
- Mettre en place des fonds pour le développement de projets pilotes et de projets de recherche de lutte aux espèces envahissantes.
- Mettre en commun, par le biais de cette entente, l'expertise et les ressources des acteurs régionaux afin d'atteindre ses objectifs.
- Arrimer les différents partenaires de l'entente entre eux afin de générer d'autres actions ou d'autres projets pilotes sur le territoire bas-laurentien.

4. LE PLAN D'ACTION RÉGIONAL DE LUTTE AUX ESPÈCES ENVAHISSANTES

Le Plan d'action régional de lutte aux espèces envahissantes, issu d'une concertation entre les partenaires du comité professionnel et entériné par le comité directeur de l'ESDEE, s'articule autour de cinq grandes orientations :

1. Favoriser la sensibilisation du milieu à la présence des espèces envahissantes, ainsi que la communication sur le sujet.
2. Consolider le réseau de stations de lavage au Bas-Saint-Laurent.
3. Prévenir l'introduction et la propagation des espèces envahissantes au Bas-Saint-Laurent.
4. Acquérir des connaissances sur les espèces envahissantes.
5. Contrôler et surveiller la propagation des espèces envahissantes sur le territoire bas-laurentien.

Action	Intitulé	Échéance	État
AXE « CAMPAGNE DE COMMUNICATION »			
#1	Réaliser l'inventaire des outils de sensibilisation existants	Janv. - mars 2024	Complété
#2	Identifier le message, les objectifs et les cibles selon l'espèce ou le groupe d'espèce	Janv.- fév. 2024	Complété
#3	Établir un plan de communication	Mars-avr. 2024	Complété
#4	Création d'une rubrique « Le saviez-vous » ?	Printemps 2024	Complété
#5	Production de capsules vidéo sur les EEE	Été 2024	Complété
#6	Réaliser des présentations orales dans différents organismes	Mai - sept. 2024	Non réalisé
#7	Production et distribution de feuillets d'information	Mai - sept. 2024	En cours
#8	Éduquer les jeunes et intervenir dans les centres de formation	2024-2025	Non réalisé
#9	Interpeller le secteur agricole	2024-2025	En cours
#10	Sensibiliser les professionnels en horticulture et le grand public au EEE végétales	2024-2025	En cours

AXE « VEILLE ET ACQUISITION DE CONNAISSANCES »			
#11	Réaliser un inventaire des cartographies réalisées	Janv. – mars 2024	En cours
#12	Prévenir la propagation d'espèces envahissantes en réalisant des cartographies de la répartition des différentes espèces présentes sur le territoire	2024-2025	Non réalisé
#13	Acquérir des connaissances sur les espèces envahissantes	En continu	En cours
#14	Développer et réaliser un projet pilote de lutte à l'herbe à poux impliquant des espèces compétitives	2024-2025	En cours
#15	Mettre en place un mécanisme de gestion en cas de détection d'une EEE afin d'outiller chaque intervenant	2024-2025	Non réalisé
#16	Préparer du matériel de formation sur l'identification et la gestion des espèces envahissantes	2024-2026	Non réalisé
#17	Proposer des formations sur l'identification et la gestion des espèces envahissantes	2024-2026	Non réalisé
#18	Favoriser la détection précoce et la surveillance participative des espèces aquatiques envahissantes	2024-2025	En cours
#19	Poursuivre et étendre la cartographie de l'herbe à poux réalisée en 2019	2024	Complété
AXE « CONSOLIDATION DU RÉSEAU DE STATIONS DE LAVAGE »			
#20	Identifier les critères afin de dresser un portrait des besoins de la région	Janv. 2024	Complété
#21	Dresser le portrait des besoins de la région incluant une cartographie à jour des stations de lavage présentes sur le territoire	2024-2025	Complété
#22	Installer des stations de lavage	2025-2026	Non réalisé
#23	Installer des panneaux de signalisation routière des stations de lavage – Lien avec MTMD	2025-2026	Non réalisé
#24	Réglementer le lavage des embarcations	2025-2026	En cours
AXE « TRANSVERSAL »			
#25	Création d'un logo de l'ESDEE	Hiver ou printemps 2024	Complété
#26	Favoriser la communication, le partage et l'accès à l'information sur les espèces envahissantes	En continu	En cours
#27	Évaluer la capacité d'action du milieu afin de mettre en place une réglementation sur la lutte aux EEE	2024-2025	Non réalisé

#28	Assurer la promotion de l'ESDEE et de ses résultats	En continu	En cours
#29	Organiser un forum à la fin de l'ESDEE	Printemps 2026	En cours
AXE « CONTRÔLE »			
#30	Poursuivre avec les meilleures stratégies de lutte aux berces et adapter selon les réalités des territoires	2023-2026	En cours
#31	Poursuivre avec les meilleures stratégies de lutte au roseau commun et adapter selon les réalités des territoires	2023-2026	En cours
#32	Ajouter la berce spondyle sur la liste des espèces à traitement obligatoire au MTMD	2024-2025	En cours
#33	Favoriser l'implication des municipalités dans la gestion des EE	2024-2025	En cours
#34	Réaliser un projet d'arrachage de l'herbe à poux	Été 2025	En cours

5. IMPLICATION DES PARTENAIRES

Comité directeur	9 membres • Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation • Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs • Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent • Deux personnes représentant les MRC du BSL • Deux personnes représentant les organismes de bassins versants du BSL • Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire • Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent	3 rencontres
Comité professionnel	Environ 25 membres (comité évolutif) • Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation • Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs • Direction de la santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent • Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec • Ministère des Transports et de la Mobilité durable • Ministère des Ressources naturelles et des Forêts • Hydro-Québec • Ministère des Pêches et Océans Canada • Ministère de l'Environnement et Changement climatique Canada • Les 8 MRC du BSL • Les 4 organismes de bassins versants du BSL • Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag • Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire • Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent • Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent	5 rencontres

6. LUTTE AUX BERCES

6.1 Organisme de bassins versants Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup

L'OBAKIR a procédé pour une 8^e année à l'éradication des plants de berces du Caucase sur son territoire. Au total, 17 sites (Figure 1) sont connus et suivis par l'OBAKIR, soit 5 sites actifs, 5 sites en suivi et 7 sites éradiqués représentant environ 6 686 m² de superficie contaminée. Aucune nouvelle occurrence n'a été signalée. Les travaux d'éradication ont totalisé approximativement 37 heures d'arrachage manuel. Les suivis et travaux d'éradication réalisés sur plusieurs années fonctionnent.

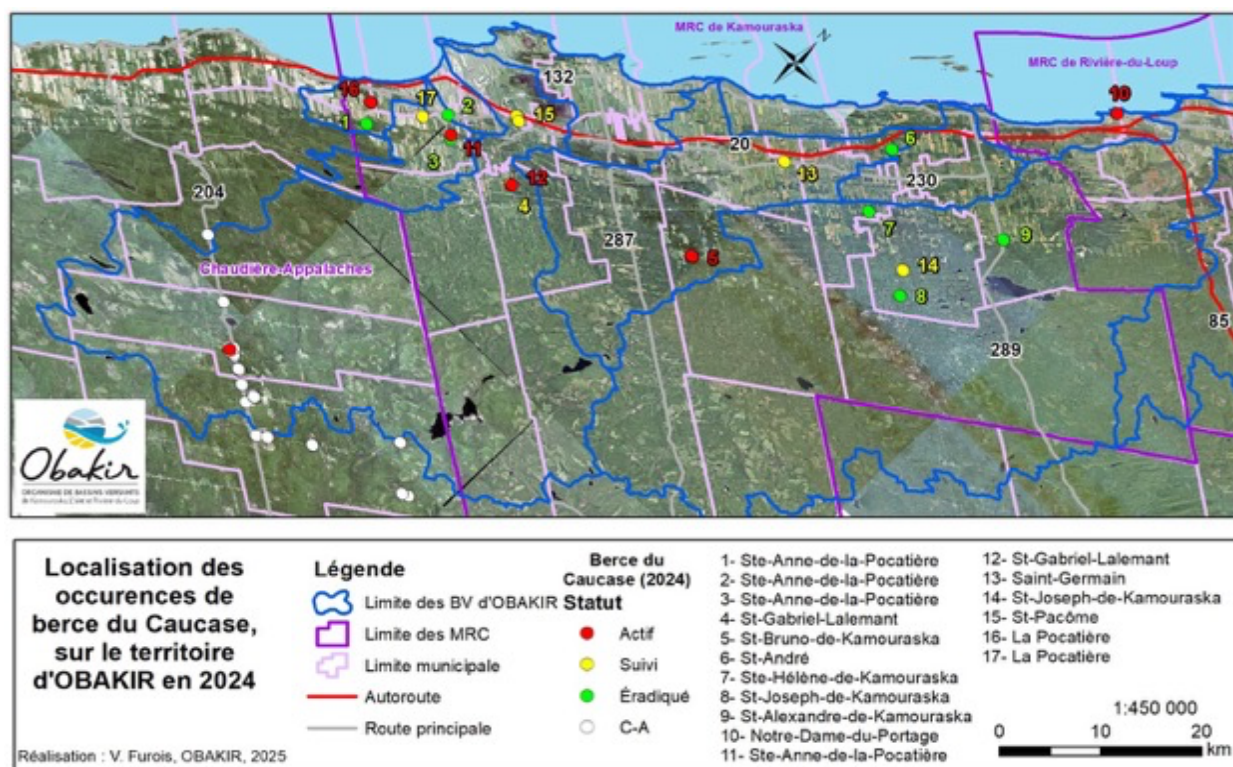


Figure 1 - Carte de localisation des sites connus envahis par la berce du Caucase ©OBAKIR

6.2 Organisme de bassin versant du fleuve St-Jean

Durant la saison 2024, l'OBVFSJ a mené des travaux d'éradication de la berce du Caucase sur 69 sites répartis dans 14 municipalités (Figure 2). Parmi ces sites, 5 nouvelles colonies ont été identifiées grâce aux signalements de citoyen·nes et d'employé·es municipaux, ce qui a porté la superficie totale contaminée à 84 062 m², soit une augmentation de 1 627 m² par rapport à l'année précédente. Malgré l'augmentation du nombre de sites, une diminution significative de la densité de plants a été observée dans les colonies déjà connues, témoignant de l'efficacité des interventions précédentes.

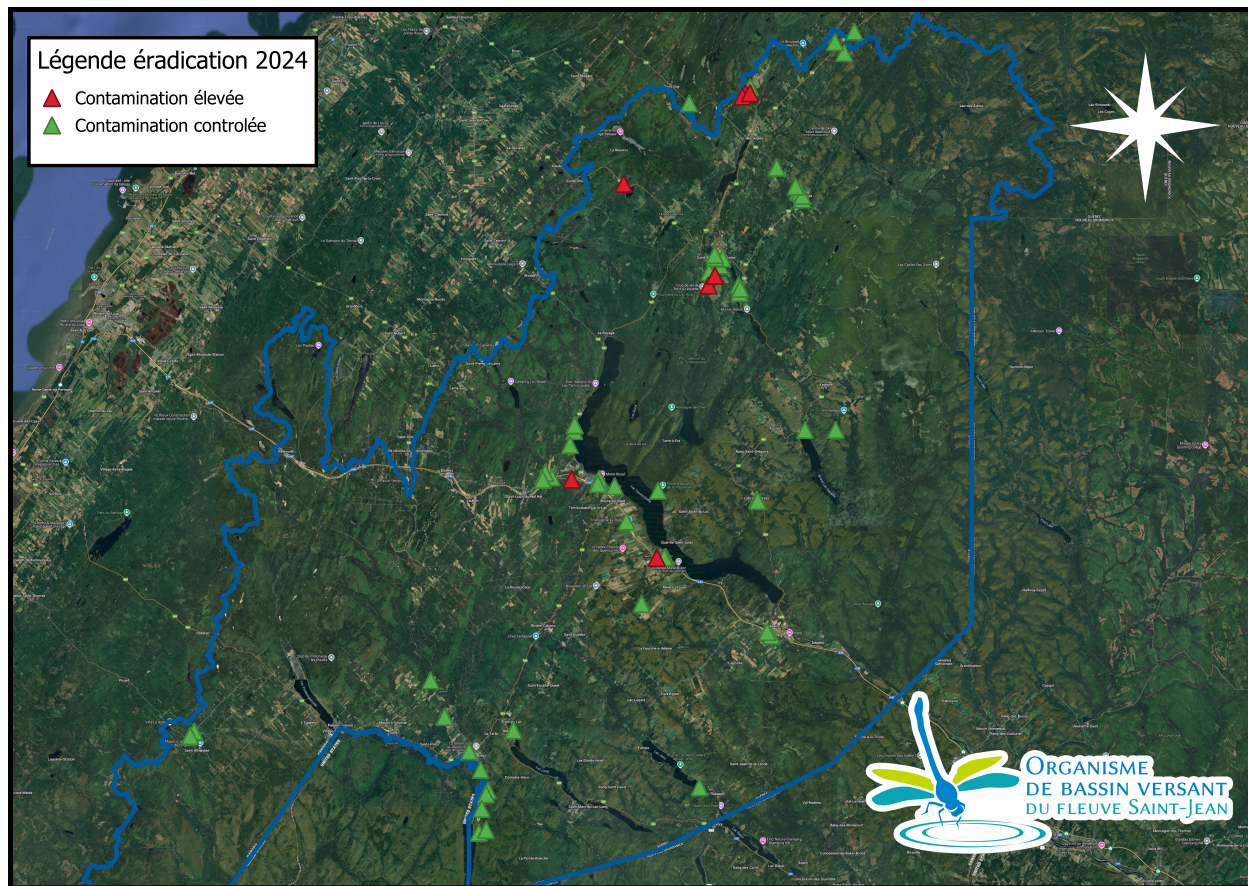


Figure 2 - Carte de localisation des sites connus envahis de berce du Caucase©OBVFSJ

Sur l'ensemble des sites :

- 26 ont été traités activement, représentant une superficie de 82 282 m² ;
- 43 ont fait l'objet d'un suivi, couvrant 1 790 m².

Les interventions ont été réalisées principalement par extraction manuelle des racines à la pelle. Dans les cas de forte infestation ou lorsque le sol ne permettait pas un arrachage efficace, un traitement herbicide (glyphosate) a été appliqué en dernier recours.

6.3 Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche

La Matapédia est fortement touchée par l'envahissement de la berce sphondyle, avec une superficie contaminée estimée à plus de 917 096 m² (Figure 3). Aucun nouvel inventaire n'a été réalisé cette année.

En 2024, l'OBVMR a misé sur la formation et l'accompagnement des municipalités et des citoyen·nes afin de renforcer leur autonomie dans la lutte contre la berce sphondyle. Des interventions d'éradication ont également été menées sur certaines colonies isolées, notamment au Camp Sable-Chaud et à Causapscal, en plus d'activités de sensibilisation du public.

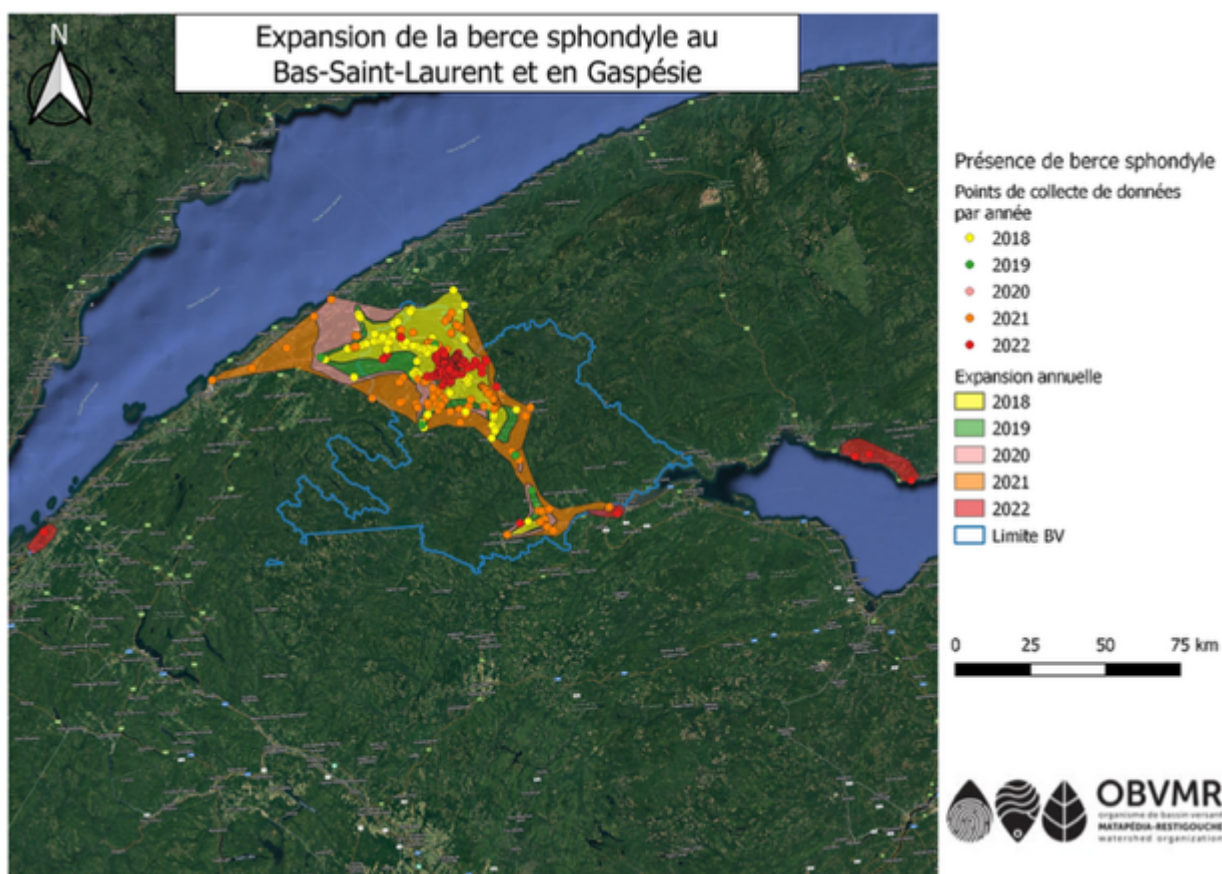


Figure 3 – Carte de localisation des sites connus envahis de berce sphondyle dans la vallée de la Matapédia ©OBVMR

Quatorze plans d'accompagnement ont été remis en 2021-2022 à des municipalités touchées par la berce sphondyle. Selon le niveau d'envahissement, les objectifs varient entre éradication possible, contrôle partiel ou gestion difficile nécessitant des efforts soutenus. Un outil de priorisation guide désormais les actions, bien que l'espèce progresse dans certains secteurs, notamment à Causapscal.

6.4 Organisme de bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent

En 2024, l'OBVNEBSL est intervenu sur des sites totalisant plus de 129 804 m² (Figure 4). Six nouvelles colonies ont été découvertes : trois de berce du Caucase et trois de berce sphondyle. De nombreuses autres ont été observées en bordure de la route 132 et sur divers chemins municipaux, sans pouvoir être caractérisées ni intégrées à la cartographie. Certaines mentions reçues tardivement seront vérifiées en 2025. La hausse des plants isolés et des colonies non documentées est préoccupante et suggère une expansion continue.

Deux phases d'intervention ont été réalisées : au printemps pour traiter les jeunes plants, puis en juillet pour éliminer les plants matures avant la dissémination des graines, en combinant l'extraction à la racine et la pulvérisation ciblée de glyphosate.

La communication a été assurée auprès des propriétaires et du grand public, notamment par un communiqué accompagné d'outils d'identification. Malgré la mise en place de formations en 2023-2024, la mobilisation des municipalités reste insuffisante. Un engagement collectif renforcé demeure essentiel pour contenir la propagation de ces espèces.

Le projet formation (2023-2024) financé en partie par la FFQ et le MAPAQ visait à former et sensibiliser les acteurs municipaux du Bas-Saint-Laurent pour établir un réseau local de lutte contre les plantes envahissantes, en ciblant la berce du Caucase, la berce sphondyle, le roseau commun et la renouée du Japon. Des formations en ligne et sur le terrain ont été offertes, accompagnées d'outils pratiques, de capsules vidéo et d'un envoi postal à l'ensemble des municipalités. Les formations couvraient l'identification, l'histoire régionale, la reproduction, la prévention et la lutte-contrôle des espèces ciblées. Malgré une participation relativement faible, le projet a permis de recueillir des recommandations des municipalités pour améliorer la portée des interventions futures. Les ressources restent accessibles sur la [page web du projet](#), assurant une portée à long terme et un soutien continu aux acteurs locaux.

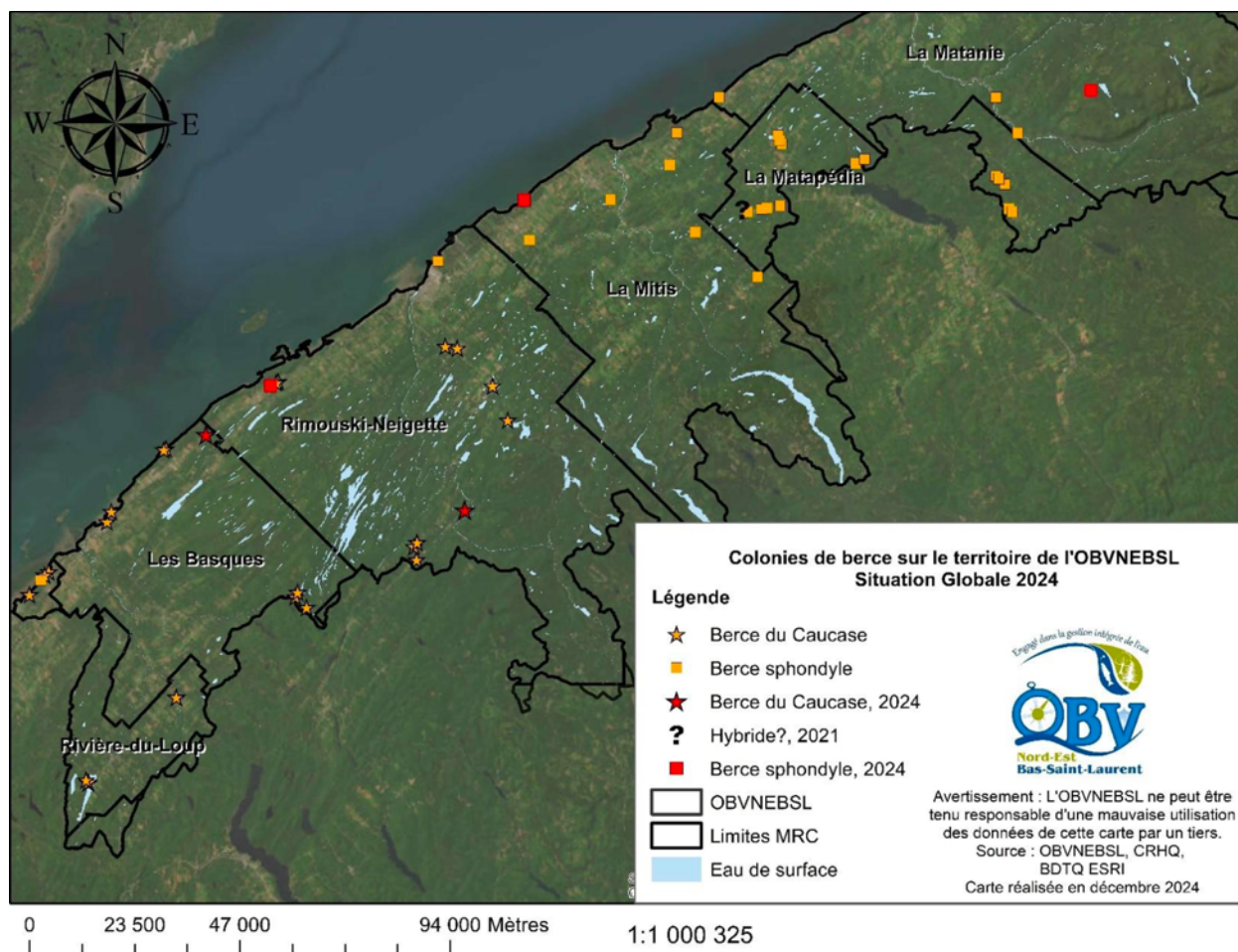


Figure 4 - Occurrences et colonies de berces du Caucase et sphondyle au nord-est du Bas-Saint-Laurent – 2024

7. LUTTE AU ROSEAU COMMUN

7.1 Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire

La colonie de roseau commun d'une superficie de 250 m² (Figure 5) se trouve à l'Anse des Riou dans la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges (MRC Les Basques). En 2024, les opérations de lutte contre le roseau commun à l'Anse des Riou se sont intensifiées, suivant une première tonte manuelle réalisée en juillet 2023. Les travaux ont débuté en mai 2024 par une seconde tonte, suivie de la pose d'une première bâche sur 124 m². Cette superficie a ensuite été étendue à 222 m² en juin avec un second bâchage.



Figure 5 - Dispositif de contrôle du roseau commun installé à l'Anse des Riou en 2024

Cinq séances d'arrachage manuel ont été réalisées entre mai et octobre 2024 afin d'éliminer les repousses, avec récupération sécurisée des résidus pour éviter toute dispersion. Les interventions ont été planifiées de manière à respecter la faune, notamment le bruant de Nelson, toujours présent sur le site.

La taille réduite de la colonie et l'accès facile ont permis une intervention rapide et efficace. Il est recommandé de poursuivre les visites de suivi et le contrôle manuel sur plusieurs années, au moins jusqu'au retrait des bâches, afin d'assurer l'éradication complète de cette colonie unique dans le marais.

8. FONDS DE LUTTE AUX ESPÈCES ENVAHISSANTES

8.1 Campagne de communication sur les espèces envahissantes

8.1.1 Plan de communication

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action régional de lutte aux espèces envahissantes, un mandat a été confié à une firme spécialisée pour concevoir un plan de communication structuré, cohérent et adapté aux enjeux du Bas-Saint-Laurent. Cette initiative s'inscrit dans l'orientation 1 du plan d'action, qui vise à renforcer la sensibilisation du milieu et à améliorer la communication autour de cette problématique.

Le mandat, attribué à La Firme marketing, a permis :

- l'analyse des personas et des publics cibles dans une optique de communication plus fine et efficace ;
- la définition des messages clés à diffuser auprès des différentes audiences ;
- l'identification des actions prioritaires à mettre en œuvre pour renforcer la sensibilisation à l'échelle régionale ;
- la planification de plusieurs plans d'action trimestriels, assurant un déploiement progressif et stratégique des interventions.

En plus de ces livrables, la Firme marketing assure également un accompagnement sur deux ans, afin de soutenir la mise en œuvre du plan d'action, d'ajuster les actions au besoin, et de favoriser l'appropriation des outils par les partenaires du territoire.

8.1.2 Campagne radio et réseaux sociaux

Afin de renforcer la sensibilisation du grand public à la problématique des espèces envahissantes, une courte campagne radiophonique a été déployée à l'échelle régionale durant l'été et l'automne.

Quatre messages de sensibilisation distincts ont été diffusés sur les ondes de trois chaînes de radio actives au Bas-Saint-Laurent : Arsenal Media (Chloé-FM et CHRM-FM), Flo FM et Bell Media (Rouge). Ces messages visaient à informer la population sur les bons gestes à adopter pour prévenir la propagation des espèces envahissantes.

En complément, la campagne a été bonifiée par une diffusion sur la plateforme Spotify, grâce au groupe Allema global, permettant ainsi de rejoindre un public plus jeune et connecté, souvent peu touché par les médias traditionnels.

Plusieurs visuels sur les réseaux sociaux ont également été créés et diffusés.

Cette action s'inscrit dans les efforts déployés pour multiplier les canaux de communication et adapter les messages aux différents profils d'auditeurs, comme recommandé dans le plan de communication régional.

Un accompagnement de la Firme Marketing a été offert sous forme de banque d'heures, dans le cadre de la mise en œuvre de cette campagne.

8.1.3 Image de marque

Dans le but de renforcer l'identité visuelle de l'ESDEE, une image de marque (figure 6) a été développée et déployée.



Figure 6 - Image de marque de l'ESDEE

Ce mandat a été réalisé par DesignLB.

Cette identité visuelle, pensée pour être claire, cohérente et facilement reconnaissable, permet de mieux identifier les outils produits dans le cadre de l'entente, de valoriser le partenariat régional et de donner une visibilité accrue aux campagnes de sensibilisation. Elle sera désormais intégrée à tous les outils de communication réalisés : matériel imprimé, visuels numériques, vidéo, visuels pour les réseaux sociaux, etc., assurant ainsi une uniformité visuelle à l'échelle du territoire et une meilleure reconnaissance du message par le public.

8.1.4 Rédaction des outils en langage clair et simple

Dans le but de déployer une large campagne de sensibilisation sur les espèces envahissantes dès avril 2025, un mandat de rédaction des outils en langage clair et simple a été octroyé à Autrement Dit.

Le mandat prévoit la réalisation des activités suivantes :

- Réécriture du site internet
- Rédaction de contenu de sensibilisation
 - 3 dépliants (général, terrestre et aquatique)
 - 3 affiches (général, terrestre et aquatique)
 - 1 panneau en aluminium sur les EAE
 - 8 affiches (1 affiche pour chaque espèce)
 - 1 carte postale

- 19 publications sur les réseaux sociaux

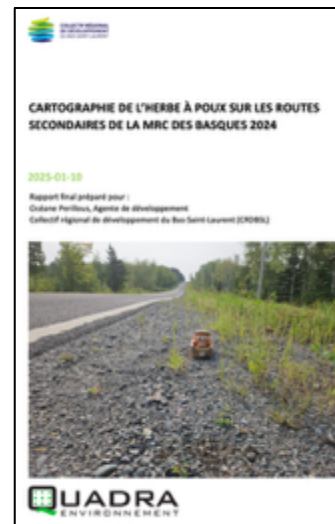
La rédaction des outils de sensibilisation est prévue au printemps 2025.

8.1.5 Design graphique des outils

À la fin de l'année 2024, le CRD a lancé un appel de service pour la conception d'outils graphiques destinés à appuyer sa campagne de communication sur les espèces envahissantes. Le mandat portait sur la création de supports visuels dans un langage simple et accessible, en cohérence avec les principes de communication claire élaborés par Autrement Dit. La production des outils de sensibilisation est prévue au printemps 2025.

8.1.6 Campagne radio

Une vaste campagne de communication sera déployée dès le printemps 2025. En amont, les premiers messages de sensibilisation et de prévention ont été diffusés par le groupe Arsenal Média afin de rejoindre rapidement la population. D'autres groupes radiophoniques assureront la diffusion des messages au cours des prochains mois.



8.2 Veille d'espèces envahissantes

8.2.1 Cartographie de la présence de l'herbe à poux le long des axes routiers secondaires de la MRC des Basques

En lien avec les orientations 3 et 5 du plan d'action régional, qui visent à prévenir l'introduction et la propagation des espèces envahissantes au Bas-Saint-Laurent et à contrôler et surveiller la propagation des espèces envahissantes, un mandat a été confié à la firme Quadra Environnement pour documenter la présence de l'herbe à poux le long des axes routiers secondaires de la MRC des Basques.

Ce travail a permis :

- d'identifier les colonies présentes sur le territoire;
- d'évaluer le niveau d'envahissement à différents emplacements;
- et de cibler les zones prioritaires pour une intervention rapide.

Les données recueillies serviront de base à un projet d'arrachage ciblé des colonies identifiées, qui sera mis en œuvre à l'été 2025. Cette action vise à limiter la propagation de

l'herbe à poux, particulièrement problématique pour la santé publique (allergies), tout en consolidant les efforts régionaux en matière de surveillance des espèces envahissantes.

8.3 Consolidation du réseau de stations de lavage au BSL

8.3.1 Portrait régional et identification d'emplacements stratégiques de stations de lavage et de guérites au BSL

Dans le cadre de l'orientation 2 du Plan d'action régional de lutte aux espèces envahissantes, qui vise à consolider le réseau de stations de lavage au Bas-Saint-Laurent, un mandat a été confié aux quatre OBV de la région afin de réaliser un portrait régional des stations de lavage et des guérites existantes ainsi que de l'identification d'emplacements stratégiques de stations de lavage et de guérites au Bas-Saint-Laurent.

Ce travail a permis de :

- Dresser un portrait régional du réseau existant de stations de lavage d'embarcations nautiques au Bas-Saint-Laurent ;
- Réaliser une analyse multicritères des risques d'introduction des EAE par lac, en tenant compte des usages anthropiques (accès publics, fréquence de navigation, activités nautiques, etc.) ;
- Identifier des zones géographiques stratégiques pour l'implantation de nouvelles stations de lavage (figure 7), en s'appuyant sur des critères géographiques, de fréquentation et de connectivité entre plans d'eau ;
- Souligner les limites du réseau existant, notamment l'absence de stations de lavage sur les territoires fauniques très fréquentés et le long des principaux axes de circulation.
- Fournir des recommandations pour le déploiement de stations fixes ou mobiles, la signalisation, la concertation régionale et l'accès au financement.

Le rapport comprend également des recommandations concrètes pour l'implantation de nouvelles stations ou guérites, de façon stratégique, afin d'optimiser la couverture du territoire et d'assurer une meilleure protection des milieux aquatiques. Dans cette démarche, la volonté d'implication des MRC et des municipalités a été prise en compte, afin de favoriser l'appropriation locale et la mise en œuvre concertée des recommandations.

Zones Potentielles d'Implantation de Stations de Lavage

LÉGENDE

- Station de lavage**
 - [Carré pointillé] Zone potentielle d'implantation de station de lavage
 - [Symbole de station] Station de lavage existante
- Zone tampon (10km)**
- Hydrographie**
 - [Ligne bleue] Cours d'eau
 - [Bleu clair] Lac
- Infrastructures**
 - [Ligne noire épaisse] Route principale
 - [Ligne grise fine] Route secondaire
- Limites**
 - [Hachure gris-vert] Territoire récréatif
 - [Pointillés noirs] Limite régionale
 - [Pointillés roses] Limite MRC

Auteur de la carte: Mathieu Simard
Date: 2024-11-26
Unités: kilomètres
Échelle: 1 : 2 500 000
Système de référence NAD83

Sources: OBVMR, OBAKOR, OBVNÉSIL, OBVSUJ, Données Québec, Gouvernement du Québec, Gouvernement du Canada, Statistiques Canada, Google, ESRI.

8.4 Contrôle des espèces envahissantes

En mars 2024, un projet collaboratif a été lancé pour lutter contre une colonie de berces du Caucase dans la Réserve nationale de faune de la Baie-de-L'Isle-Verte. Quatre visites de terrain ont été réalisées entre mai et août 2024.

L'OBVNEBSL, le Service canadien de la faune, le ministère des Transports et de la Mobilité durable ainsi que le CRDBSL ont collaboré pour installer une bâche au cœur de la colonie et procéder à l'arrachage manuel des plants en périphérie (Figure 8). Les travaux de l'OBVNEBSL ont été financés par l'ESDEE, permettant ainsi de former le SCF et de le rendre autonome dans la gestion de la plante.



Figure 8 - Bâchage de la colonie de berce sphondyle dans la RNFBIV - mai 2024

9. INDICATEURS ET CIBLES

Mettre en place un comité consultatif sur les espèces envahissantes qui assurera la cohésion entre les acteurs territoriaux à l'échelle régionale et supervisera l'élaboration d'un plan d'action multiespèces.	Nombre d'organisations représentées	25	
	Nombre de rencontres du comité professionnel et des sous-comités	5	
	Nombre d'espèces visées par le plan d'action	8	
Permettre l'embauche d'une ressource régionale par le CRD pour coordonner la démarche.	Nombre de professionnels embauchés	1	
Permettre l'embauche d'une ressource ou la consolidation des actions des quatre OBV afin de poursuivre les efforts de lutte contre la berce du Caucase et la berce spondyle.	Nombre de professionnels embauchés	4	
	Nombre d'ha ou de colonies de berces identifiées, traitées et en suivi sur le territoire de chaque OBV	OBAKIR	17 sites en suivi; 6 686 m ² de SC ¹
		OBVFSJ	69 sites en suivi; 84 062 m ² de SC
		OBVMR	69 sites en suivi; 917 096 m ² de SC
		OBVNEBSL	18 sites en suivi; 129 804 m ² de SC
Permettre l'embauche d'une ressource ou la consolidation des actions du Comité ZIPSE afin de poursuivre les efforts de lutte contre le roseau commun.	Nombre de professionnels embauchés	1	
	Nombre d'ha ou de colonies de roseau commun identifiées, traitées et en suivi par la ZIPSE	250 m ²	
En collaboration avec Santé Québec BSL, déterminer les actions de contrôle de l'herbe à poux et déployer un plan d'action pour la région comprenant un plan de communication.	Nombre d'activités de communication portant sur l'herbe à poux	0	
	Nombre de municipalités sensibilisées en lien avec l'herbe à poux	4	
Élaborer un plan d'action régional et opérationnaliser un fonds dédié aux projets pilotes	Nombre de projets visant des espèces autres que les berces, le roseau commun et l'herbe à poux	9	

¹ Superficie contaminée

de prévention et de lutte contre d'autres espèces envahissantes.	Nombre de stations de lavage installées ²	-
	Nombre ou types de publicité ou communications déployés sur le territoire	4 messages radio 3 publicités Spotify 2 publications sur les réseaux sociaux

² Cette action ne pourra être réalisée dans le cadre de l'ESDEE, qui ne vise pas à se substituer aux programmes de financement existants. Ainsi, l'installation de stations de lavage ne pourra être financée par l'entente.

